Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20260409-35_2026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Mairie de COMBOURTILLÉ 35210

Date de convocation : 02/04/2026

Date d'affichage : 02/04/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Pouvoirs : 0
Votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBOURTILLÉ

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe BUINEAU, Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BUINEAU, Maire ; Monsieur Hervé CHAUPITRE, Madame Sophie BACQUET, Monsieur Mickaël SAUVÉ, Adjoints ; Monsieur Roland LÉCRIVAIN, Monsieur Jean-Charles PROVENT, Monsieur Thierry MASSON, Monsieur Bertrand BODIN, Madame Angélique GIRAUD, Madame Maria Raquel DIAS, Monsieur Yohann BLONDEL, Madame Lydie FÉRÉAL, Madame Anabel BRUJES, Madame Aïnhoa CLOUÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Madame Valérie BRARD.

Madame Maria Raquel DIAS a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°35/2026

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SMICTOM (SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES)

Le SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) du Pays de Fougères a en charge la collecte et le traitement des ordures ménagères de près de 90 000 habitants. Il est compétent sur un territoire composé de 46 communes issues de 4 intercommunalités.

Lors du prochain conseil communautaire du 4 mai 2026, il sera procédé, par délibération, à la désignation des 42 titulaires et suppléants de Fougères Agglomération au sein du SMICTOM du Pays de Fougères, afin de permettre l'installation de l'assemblée du SMICTOM, au plus tard, le 22 mai 2026.
Les communes sont invitées à désigner leurs représentants.
Pour Combourtillé, il y a lieu de désigner un conseiller titulaire et un conseiller suppléant.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les délégués titulaires et suppléants qui seront proposés à Fougères Agglomération pour siéger au sein des structures relevant de sa compétence ;

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20260409-35_2026-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de ne pas procéder au vote au scrutin secret, en application de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;
- Désigne les délégués suivants de la commune auprès du SMICTOM du Pays de Fougères :
  - ✓ Délégué titulaire : Sophie BACQUET
  - ✓ Délégué suppléant : Philippe BUINEAU

À Combourtillé, le 9 avril 2026
Pour copie certifiée conforme au registre,

La secrétaire de séance,
Maria Raquel DIAS

Le Maire,
Philippe BUINEAU